



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Renforcement des effectifs de la BAC de Provins

Question écrite n° 12485

Texte de la question

M. Julien Limongi interroge M. le ministre de l'intérieur sur la situation particulièrement préoccupante des effectifs et du fonctionnement de la brigade anticriminalité (BAC) de Provins. Les effectifs de la BAC de Provins sont aujourd'hui limités à trois fonctionnaires, alors qu'ils étaient encore de quatre en juillet 2025, avant le départ d'un collègue muté vers la ville de Saintes. Ce départ n'a, à ce jour, pas été compensé, malgré les demandes répétées formulées par les services de police locaux. Cette insuffisance d'effectifs a des conséquences directes sur le fonctionnement opérationnel de la BAC. Le service fonctionne actuellement selon un cycle dit « 4/2 », soit quatre jours de travail suivis de deux jours de repos, ce qui se traduit concrètement par deux jours sans présence de la BAC sur le territoire. Une telle situation est particulièrement problématique au regard des réalités locales en matière de sécurité. En effet, des faits récurrents de violences urbaines sont constatés à Provins, notamment dans le quartier de Champbenoist. Très récemment, lors de la finale de la Coupe d'Afrique des nations, les forces de police ont été la cible de tirs de mortiers, nécessitant l'intervention de renforts extérieurs, en particulier ceux de la BAC de Montereau. Ces événements démontrent que la BAC de Provins est aujourd'hui sous-dimensionnée pour faire face à des épisodes de violences soudaines et intenses. Ce déficit tend à devenir structurel et nuit également à l'attractivité du service. À effectifs constants, il n'est pas possible d'envisager un cycle de travail plus attractif, de type « 2-2-3 », permettant une présence permanente de la BAC sur le territoire. Or un tel fonctionnement nécessiterait un effectif d'au moins huit fonctionnaires et constituerait un levier essentiel pour renforcer à la fois l'efficacité opérationnelle et l'attractivité du service. Cette situation est d'autant plus préoccupante que Provins est une sous-préfecture, pôle urbain important, isolée des autres circonscriptions de la police nationale, étant entourée majoritairement de zones relevant de la gendarmerie nationale. Cette configuration géographique impose de disposer de moyens humains adaptés afin d'assurer efficacement le maintien de l'ordre, la sécurité publique et la tranquillité des habitants. Aussi, il lui demande si le Gouvernement envisage non seulement de compenser, dans les meilleurs délais, le départ intervenu en juillet 2025, mais également de renforcer significativement les effectifs de la brigade anticriminalité de Provins afin de permettre une présence permanente sur le territoire et de redonner à ce service l'attractivité nécessaire à son bon fonctionnement.

Texte de la réponse

La circonscription de police nationale de Provins est la circonscription de police du département de Seine-et-Marne qui enregistre le moins de faits de délinquance. La délinquance enregistrée est stable voire en légère baisse (1 344 faits constatés en 2024 pour 1 313 en 2025). Elle n'est confrontée qu'à de rares épisodes de violences urbaines. La circonscription de police doit, en revanche, gérer de nombreuses festivités certaines fins de semaine, notamment, en juin, les fêtes médiévales. Elle bénéficie chaque fois que nécessaire de renforts d'unités de la direction interdépartementale de la police nationale (DIPN) de Seine-et-Marne. La BAC nuit de Provins travaille sur un cycle 4/2 depuis de nombreuses années avec un groupe de 4 agents depuis 2022, et de 3 depuis septembre 2025. Un renfort a été sollicité par la DIPN dans le cadre du prochain mouvement de mutations dit « profilé » et 2 postes seront ouverts au profit de la BAC de Provins. En outre, est prévue l'arrivée d'un gardien de la paix en sortie d'école au mois de mai. L'objectif est de doter la BAC d'un effectif de 6 policiers sur un cycle 4/2, pour disposer d'un équipage opérationnel chaque nuit. La mise en place d'un cycle 2/2/3,

comme évoqué dans la question écrite, nécessiterait un minimum de 10 agents pour constituer 2 brigades de 5 personnes, ce qui ne serait pas réellement justifié compte tenu des caractéristiques de la délinquance de voie publique locale, qui se concentre essentiellement, dans cette circonscription, en soirée et début de nuit. Il convient enfin de souligner que le nombre de gradés et de gardiens de la paix, qui sont les principaux policiers mobilisés sur la voie publique, a augmenté ces 3 dernières années, passant de 62 agents fin 2023 à 70 en janvier 2026. La circonscription bénéficiera en outre de l'arrivée de 4 policiers adjoints à compter de mai 2026 - qui compensera une baisse récemment enregistrée - et d'un officier de police judiciaire dans le cadre du mouvement de mutations dit « profilé ».

Données clés

Auteur : [M. Julien Limongi](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12485

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 janvier 2026](#), page 557

Réponse publiée au JO le : [2 juin 2026](#), page 4890